

naïf Suédois, il ne communiquera son dessein qu'au Sénat, dont il prendra l'avis de la manière déduite dans l'article VI. qui précède.

VIII. Afin que toutes les affaires s'expédient avec plus de promptitude & d'ordre, elles seront partagées entre les Sénateurs de la façon que le Roi jugera le plus convenable. Sa Majesté, en qualité de Chef suprême de tout le Royaume, n'est responsable de sa conduite qu'à Dieu & à la Patrie; & dans toutes les choses sur lesquelles elle demandera l'avis des Sénateurs, elle a le suffrage décisif, excepté les affaires de Justice, qui doivent être décidées par le Tribunal de la Cour, de la Guerre, & par tous les Tribunaux établis dans le Royaume, & appartiennent enfin, par décision définitive, à la révision de Justice, composés de sept Sénateurs reconnus pour experts dans le Droit & les Loix. Le Roi y présidera & aura deux voix; mais quand il y aura parité de suffrages, il aura voix décisive.

IX. Il n'appartient qu'au Roi de faire grace, de restituer l'honneur, le corps & les biens, dans les crimes qui ne sont pas directement contraires à la parole de Dieu.

X. Tous les hauts Emplois, depuis le Lieutenant-Colonel jusqu'au Feld-Maréchal inclusivement, & ceux du même rang dans l'Etat Ecclésiastique & le Civil, se distribueront dans le Conseil du Roi de la façon suivante. Lorsqu'il arrive une vacance, les Sénateurs doivent s'informer de l'habileté & du mérite de tous ceux qui recherchent ces emplois importants, & qui peuvent entrer en considération pour les obtenir, & en faire le rapport au Roi; & lorsque le Roi a déclaré en Sénat la nomination qu'il a faite de la personne qui a eu son approbation pour son avancement, les Sénateurs font devant le Protocolle les remarques qu'ils croient nécessaires, & ne procèdent point à voter. Pour tous les autres emplois, les Collèges & les Chefs proposeront à Sa Majesté trois Sujets des plus habiles, des plus dignes & des plus capables qu'on pourra trouver pour remplir la place vacante: on peut y joindre une ou deux personnes, qui seront mises sur les rangs pour obtenir cet emploi. A l'égard des Régimens, dans la proposition des places à occuper,